



PROJET DE MODIFICATION À LA NORME CANADIENNE 81-104 SUR LES *ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ALTERNATIFS*

1. La Norme Canadienne 81-104 sur les *organismes de placement collectif alternatifs* est abrogée.
2. Le Projet de modification de l'abrogation est entré en vigueur le 29 janvier 2024.